
	<p>Direction Générale des Services Mission Participation Citoyenne - PARTICIT' participation.citoyenne@poitiers.fr Stéphane Dufour 05 49 41 91 83 (poste 6 3183) Julie Le Bihen 05 49 52 36 96 (poste 6 3696)</p>	
<p>Assises des Budgets Participatifs – 3^{ème} session</p> <p>COMPTE RENDU DU MERCREDI 15 MAI 2024</p>		

Pour cette troisième session des assises, une cinquantaine de personnes ont répondu présentes : porteurs de projets, acteurs de quartier, élus de la majorité et des minorités, et services de la Ville de Poitiers.

Ombelyne Dagicour, 1^{ère} adjointe à la Démocratie locale a présenté un scénario inspiré des travaux des sessions de travail précédentes. Il est proposé aux participants de le discuter en sous-groupe et ensuite d'échanger en plénière sur les objections et les propositions émergentes.

1^{ère} partie :

Objectif : autour du scénario présenté, s'approprier les nouvelles dispositions du dispositif, notamment budgétaire, et ses implications

Les participants se sont répartis en 3 groupes pour permettre un travail de clarification et d'objection sur la base du scénario. A chaque participant a été remis une grille dans laquelle il pouvait noter ces questionnements et ses objections et lui permettre en plénière d'exprimer ses accords et ses désaccords

2^{ème} partie :

Objectif : partager les objections des participants et les lever selon la méthode de la décision par consentement

Les participants ont été réunis en plénière. Au regard du scénario proposé, il est demandé à chaque participant d'exprimer son objection ou pas à ce scénario.

Les objections sont notées sur un paper-board retranscrites ci-dessous :

- 1) Le montant proposé par quartier risque de limiter l'importance, l'ambition des projets déposés
- 2) La perte de 100 000 € pour l'investissement pour les quartiers, passant de 300 000 € à 400 000€, risque de fortement démobiliser les porteurs de projets car moins de budget par quartier
- 3) L'enveloppe fonctionnement est une enveloppe de participation citoyenne non soumise au vote, ce qui manque de transparence
- 4) L'enveloppe de fonctionnement va générer du temps administratif pour les agents au détriment du travail d'accompagnement des habitants dans leur projet.

Deux points de vigilance forts :

- La phase de vote doit absolument être retravaillée et améliorée ;

- La transparence dans l'attribution de l'enveloppe fonds de participation citoyenne doit être réelle

Il est par ailleurs confirmé que nous avons du mal à consommer les 800 000€ annuels dédiés aux Budgets Participatifs.

Après ce premier tour d'objections, il est demandé à ceux et celles qui ont exprimé une objection de faire une/des propositions d'évolution qui leur permettrait de lever leur objection.

Bernard Wallet fait la proposition de réduire l'enveloppe fonctionnement à 100 000 € (50 000 € pour le fond de participation citoyenne et 50 000 € pour l'entretien) pour permettre de conserver une enveloppe d'investissement de 40 000 € par quartier au lieu de 30 000 €, et sans baisser l'enveloppe d'investissement pour l'inter-quartier. Sa crainte avec la baisse de l'enveloppe quartier est la démobilisation potentielle des porteurs de projet.

Cette proposition lève les objections. Elle est donc transformée en un deuxième scénario :

- Investissement : 400 000 € pour les quartiers (40 000 € par quartier) / 300 000 € inter-quartier
- Fonctionnement : 100 000 € (50 000€ pour le fonds participation citoyenne et 50 000 € pour l'entretien)

Ce deuxième scénario est soumis à un nouveau tour d'objection. D'autres objections se lèvent.

Au vu des réponses faites par les participants et du temps imparti, il est proposé de décider du choix de scénario par un vote à main levée pour le premier scénario puis pour le deuxième scénario

Sur 41 personnes, le scénario 1 recueille 29 voix et le scénario 2 recueille 12 voix.

Benoit Laurent propose que l'on renomme le dispositif « budgets participatifs » par « projets participatifs ». Un sondage à main levée est proposé. Sa proposition recueille 33 voix.

Nous avons noté des questionnements que soulèvent la mise en place de ce scénario :

- Quid des demandes au fil de l'eau
- Phase de vote à retravailler
- Fonctionnement être transparent sur l'attribution

SUITE A DONNER :

- Un COPIL sera organisé en sept/octobre pour finaliser le règlement du nouveau dispositif tel qu'il vient d'être choisi.
- La composition du COPIL est à traiter.
- Le lancement du dépôt de projet se fera dans la 1^{ère} quinzaine du mois de janvier 2025

Scénario proposé en début de séance

PUBLIC PORTEUR :

- Habitant de la Ville de Poitiers. Pas de condition d'âge ou de nationalité
- Pas de public cible mais une expérimentation avec un budget enfant dans une école

DOMAINE D'INTERVENTION :

- Solidarités, Vivre ensemble, cadre de vie, l'écologie / en lien avec les grandes orientations municipales
- Pas de thématique plus précise

CALENDRIER : Appel à projet se déroule sur une année civile :

- Janvier à avril : dépôt des projets
- Mai à septembre : analyse des projets
- Octobre à novembre : vote des projets

GOVERNANCE : COPIL se réunit au moins trois fois dans l'année=> en co-décision

MONTANT : 800 000 € dont :

=>Investissement : 600 000 €

- 300 000 € pour les 10 quartiers
- 300 000 € pour l'inter-quartier

*Modalités de mise en œuvre : appel à projet selon le calendrier

=>Fonctionnement : 200 000 €

100 000 € de fonds de participation citoyenne

*Modalités de mise en œuvre pré-identifiées (à finaliser en COPIL) :

- => Dépôt des projets possible tout au long de l'année
- => Périmètre d'intervention / objectifs : encourager/soutenir des projets de type événementiel, des besoins de formation, des prestations pour accompagner un collectif
- => Arbitrage dans le cadre du COPIL
- => Sollicité 1 fois par projet. A plafonner
- => Ne peut pas être une association

100 000 € pour de l'entretien et réparation des équipements financés dans le cadre des BP

*Modalités de mise en œuvre :

- => Arbitrage dans le cadre du COPIL
- => Sur proposition des services